



Mairie
73500 BRAMANS
Tél : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59
mairie@bramans.fr
<http://www.bramans.fr/>

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Février 2009

Nombre de conseillers	11
Présents	10
Pouvoir	1
Excusés	0
Quorum	6

Nom	Présents	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	x		
Marcel FAVRE	x		
Pascal DUPRE		x	Y. CLARAZ
Michel MELQUIOT	x (17h50)		
Michel GENTY	x		
Gérard SIMON	x		
Elisabeth BLANC	x		
Jean-Marie FAVRE	x		
Sébastien MENJOZ	x (17h45)		
Dominique POYARD	x (18h45)		
Joseph RATEL	x		

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 20 février 2009, à 17h30, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

Ordre du jour :

- o Compte administratif et compte de gestion pour les différents budgets
- o Affectation des résultats
- o Affaires foncières
- o Tarification horaire LTF
- o Convention TDL Maurienne pour la fourniture de sel
- o Questions diverses

Ouverture de séance : 17h30

Comptes administratifs

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Marcel FAVRE, Maire-Adjoint,
Après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion des différents budgets pour l'année
2008, soit :

BUDGET	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Commune	+ 245 402.31	+ 131 093.29
Eau	+ 300 805.56	+ 361 424.01
Caisse des écoles	- 25 979.08	néant
Lenfrey	0	+ 72 440.68

Approuve le résultat desdits budgets à l'unanimité sauf une voix contre le compte administratif de la Commune.

Affectation des résultats

↳ Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Yvon CLARAZ, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de la Commune de **2008** qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de + **245 402.31** euros et un résultat d'investissement de l'exercice de + **131 093.29** euros

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice cumulé de + **958 737.08** euros et un résultat d'investissement cumulé de – **292 287.23** euros

Considérant la balance des restes à réaliser, dépenses (759 400.00 euros) et recettes (385 000.00 euros), pour un montant de **374 400.00** euros

Décide d'affecter ces résultats comme suit et comme prévu au BP 2008 :

- Exécution du virement à la section d'investissement
C/ 1068 IR **700 000.00** euros
- Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)
C/ 002 FR **258 737.08** euros
- Reprise du résultat d'investissement
C/ 001 IR **– 292 287.23** euros

↳ Eau

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Yvon CLARAZ, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de la Commune de **2008** qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de + **300 805.56** euros et un résultat d'investissement de l'exercice de + **361 424.01** euros

Considérant que le résultat positif de ce compte ne prend pas en considération de nombreuses et importantes factures des réseaux humides pour le chantier de la RD1006 au Verney

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice cumulé de + **427 804.26** euros et un résultat d'investissement cumulé de + **4 702.44** euros

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses pour un montant de **351 561.00** euros

Décide d'affecter ces résultats comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement
C/ 1068 IR **350 000.00** euros
- Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)
C/ 002 FR **77 804.26** euros
- Reprise du résultat d'investissement
C/ 001 IR **4 702.44** euros

↳ Caisse des écoles

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Yvon CLARAZ, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de la Caisse des Ecoles de **2008** qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de – **25 979.08** euros

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice cumulé de + **9 332.79** euros

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)
C/ 002 **9 332.79** euros

↳ Lotissement de Lenfrey

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Yvon CLARAZ, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du lotissement de Lenfrey de **2008** qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de **0** euros et un résultat d'investissement de l'exercice de + **72 440.68** euros

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice cumulé de **0** euros et un résultat d'investissement cumulé de + **73 153.43** euros

Décide d'affecter ces résultats comme suit :

- Reprise du résultat d'investissement
C/ 001 IR **73 153.43** euros

Affaires foncières

↳ Acquisition de terrains à Marie-Rose MESTRALLET

Le Maire indique au Conseil que la commune a été destinataire d'une promesse de vente d'un bien appartenant à Madame Marie-Rose MESTRALLET née RICHARD.

Il s'agit de la parcelle suivante :

Section	Numéro	Lieu-dit	contenance	Prix forfaitaire
A	440	Le Verney	117 m2	500.00 euros

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal, considérant qu'il est du plus grand intérêt pour la Commune de se rendre propriétaire de ce terrain, accepte la présente promesse de vente et autorise le Maire à passer et signer l'acte notarié.

↳ Déclassement d'un chemin rural

Le Maire indique au Conseil que la commune, dans le cadre d'une éventuelle cession, décide de déclasser le chemin rural tel que décrit sur le plan vu en séance au lieu-dit « Bramanette ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure administrative soit entre autres, arrêté d'enquête et procédure d'enquête publique. Une abstention.

↳ Echange de terrains. Association familiale du Gros Caillou

Le Maire indique au Conseil que Monsieur Gérard SIMON s'est chargé de contacter l'Association Familiale du Gros Caillou pour convenir d'un aménagement à l'arrière de leur propriété attenante à l'immeuble communal « Pancrace » en cours d'aménagement.

Les échanges projetés seront les suivants :

- le Gros caillou deviendra propriétaire de la partie de la parcelle A 247 (environ 80 m²)
- la Commune de Bramans deviendra propriétaire de la partie des parcelles A 246 et A 244 (environ 60 m²)
- l'association confère à la Commune une servitude de passage sur la parcelle cadastrée A 1790 (courrier du 30 juin 2007) et sur les parcelles A 244p et A 246p
- la Commune confère une servitude au profit de l'association sur la parcelle A 247p

Engagements de la Commune : l'éclairage public sera installé et la voie constituée sera enrobée

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, autorise le Maire à engager la procédure administrative afin de régulariser ces différents accords.

Par ailleurs, le Maire rappelle la servitude de passage conférée par Madame Monique FRESSARD née DAMEVIN (courrier du 21 novembre 2006) à la Commune sur la parcelle A 242 et l'acte notarié qu'il convient de régulariser.

↳ Direction de l'immobilier de la poste

Le Maire rappelle au Conseil les problèmes rencontrés lors de la restitution des locaux loués à la Poste aux Glières : dégradation des locaux suite à des problèmes de gel.

Après de nombreux échanges avec le Gestionnaires immobilier de la Poste, il a été convenu que la Poste verserait une indemnité de 6 000.00 euros à la Commune au titre des charges locatives, indemnité de restitution des locaux.

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal demande au Maire d'émettre un titre exécutoire à l'encontre de la Poste pour un montant de 6 000.00 euros.

↳ Loyers Neige et soleil

A l'invitation de son Président, le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 18 février 2005

Vu la loi n° 2008-111 du 08 février 2008 qui a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005

- IRL 2^e trim 2007 : 113.37
 - IRL 2^e trim 2008 : 116.07
- Soit une variation de + 2.38 %

Décide la révision du loyer de 2 tranches de gîtes pour l'année 2008 :

Grands Prés :	22 749.00	+	2.38 % =	23 290.40 euros par an
Grand Courbet :	22 749.00	+	2.38 % =	23 290.40 euros par an

Le Loyer du bâtiment de la Colombière sera révisé ultérieurement.

↳ Demande de la SCI l'Ambin

Le Maire présente au Conseil un courrier de la SCI l'Ambin demandant un différé partiel de règlement pour l'achat du bâtiment de l'ancienne poste.

Après discussion le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de la SCI l'Ambin aux conditions suivantes :

- Le paiement des 2/3 du prix total sera effectué le jour de la signature de l'acte de vente
- Le règlement des 1/3 restant sera effectué au plus tard 3 ans après la signature de l'acte. La

Commune demande au notaire chargé de la rédaction de l'acte de mettre en place la garantie du privilège du vendeur.

- Aucun intérêt ne sera exigé par la Commune

↳ Vente de terrains aux Glières

Le Maire demande aux commissions administrative et économique d'instruire ce dossier au plus vite afin de présenter au Conseil, lors d'une prochaine réunion, un avis sur la vente de terrains situés derrière l'ancienne Poste.

↳ Lotissement de Lenfrey

Le Conseil décide de mettre en vente 12 lots individuels et 2 lots collectifs. Les prix des lots, plan et règlement du lotissement sont à disposition du public en Mairie.

Tarification horaire LTF

Le Conseil Municipal fixe à 25.00 euros le prix de l'heure de l'agent communal mis à disposition de LTF « Lyon Turin Ferroviaire », dans le cadre des tournées de contrôle des sources et demande au Maire de facturer ces sommes auprès de L.T.F. en fonction des interventions.

Convention TDL Maurienne pour la fourniture de sel

Le Maire présente au Conseil la convention proposée par le Conseil Général de la Savoie, TDL Maurienne pour la fourniture de sel de déneigement à la Commune.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente convention.

Questions diverses

Groupe de travail pour le jumelage avec Giaglione

Font partie de ce groupe de travail : Michel GENTY, Michel MELQUIOT, Elisabeth BLANC et Gérard SIMON

Afin de renforcer les partenariats existants et d'entreprendre des démarches en vue du jumelage avec la commune de Giaglione (Italie), le Conseil Municipal a décidé la création d'un groupe de travail de jumelage. Celui-ci se compose d'élus et à venir de représentants extérieurs intéressés par le jumelage. Cette commission est ouverte aux habitants, représentants des écoles élémentaires, aux associations, l'Office de Tourisme, les commerçants et artisans, etc.

Les objectifs de cette commission sont les suivants :

- Assurer la promotion du jumelage,
- Maintenir un lien permanent avec les collectivités partenaires,
- Développer la sensibilité européenne des habitants et des acteurs locaux,
- Encourager leur participation aux activités d'échanges,
- Faire connaître les communes partenaires sur le plan local,
- Coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- Proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- Définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes, etc.),
- Soutenir les projets d'autres associations ou organismes locaux,
- Assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

Le premier adjoint informe le Conseil, qu'à compter du lundi 23 février, le Secrétariat de Mairie sera disponible, pour les appels téléphoniques externes, uniquement durant les jours et horaires d'ouverture au public. En dehors de ces plages horaires les appels seront dirigés vers un répondeur.

Il est constaté l'impossibilité de remettre en place la banderolle à l'entrée du village

Une réunion est prévue le 14 mars prochain avec l'Amicale des Pompiers d'Empire en vue de la préparation pour les fêtes des 150 ans de l'Association en 2012. Le Conseil sera représenté par Yvon CLARAZ, Marcel FAVRE, Pascal DUPRE, Michel MELQUIOT, Elisabeth BLANC, Sébastien MENJOZ et Joseph RATEL.

Un point est fait sur la réparation en cours du câble du télési

L'état d'avancement des remises à niveau des contrats, astreintes, disponibilité du personnel communal est fait en séance.

Le 14 Juin 2009, le village de Giaglione recevra Bramans afin d'officialiser leur jumelage. Des précisions sur le déroulement de cette journée seront communiquées à la population.

Un groupe de travail constitué de M.FAVRE, M.MELQUIOT, JM.FAVRE, S.MENJOZ, D.POYARD devra sous 2 mois remettre ses conclusions aux membres du conseil municipal sur le plan de déneigement, l'organisation et l'exécution.

Sébastien MENJOZ intègre la commission petit et grand travaux.

Sur les traces d'Hannibal : l'anniversaire des 50 ans de la tentative du passage de l'éléphant Jumbo le 27/07/59 entre la Crosta et le col clavier sera fêté fin juillet en présence de Sir John HOYTE qui faisait partie de cette expédition. Cela devrait s'organiser entre les communes de Bramans, Lanslebourg et Giaglione (Italie).

Fin de séance à 21h15

Vu, le Maire, Yvon CLARAZ